

	Conseil des formations du 21 septembre 2012 Procès-verbal validé	Référence	PV CF/DE/instance/CF
		Révision	
		Date d'application	4/12/2012
		Version	

Suivi des modifications

Révision	Modifications	Auteurs	Date
P 1	F.JABOT : changement de groupe dans la liste des présents	R.DUCOS	4/12/12
P 11	« chefs d'UE » remplacé par « responsables des unités d'enseignement »	R.DUCOS	4/12/12
P 20	Les personnels de terrain avaient constaté (mis au pluriel)	I.PLAISANT	4/12/12

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	Octobre 2012	Novembre 2012	4/12/12
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	ATOUTEXT	William DAB, Antoine FLAHAULT	Conseil des formations

Présidence : William DAB

Représentants de l'Etat :

Michèle LENOIR-SALFATI, représentant la Direction générale de l'offre de soins
Joëlle OUDOT, représentant la Direction des ressources humaines

Personnalités qualifiées :

William DAB
Fred PACCAUD

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Claudine PERRIN-GARCIA, représentant Force Ouvrière
Alain SLAMA, représentant des établissements
Brigide MAIGRET, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique
Régis CONDON, représentant le syndicat des managers publics de santé
Isabelle PLAISANT, représentant la Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Membres élus :

Françoise JABOT, représentants des personnels d'enseignement et de recherche
Josiane JEGU, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Regine DUCOS, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Membres excusés :

Mme METZEN, représentant la Direction générale de la cohésion sociale
M. COURAUD, représentant la Direction générale de l'enseignement supérieur
Pr Alain-Jacques VALLERON, représentant de l'Etat
Pr Claude MEIDINGER, représentant de l'Etat
Elisabeth DELAROCHE-LAMBERT, personnalité qualifiée
Anita BURGUN PARENTHOINE, personnalité qualifiée
Michel LEGROS, personnalité qualifiée
Nicolas TASSO, représentant la Confédération générale du travail (CGT)
Cédric ARCOS, représentant des établissements
Bruno GALLET, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Isabelle LANRIVAIN, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique
Michelle DOLOU, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)
Yvette RAYSSIGUIER, représentants des personnels d'enseignement et de recherche

Liste des procurations :

Danielle METZEN à Joëlle OUDOT
Pr Alain-Jacques VALLERON à Michèle LENOIR-SALFATI
Michel LEGROS à William DAB
Cédric ARCOS à Alain SLAMA
Bruno GALLET à Claudine PERRIN-GARCIA
Yvette RAYSSIGUIER à Françoise JABOT

Assistaient à cette réunion :

Christophe DEBOUT, directeur du département des sciences infirmières et paramédicales
Viviane KOVESS, directrice du département Epidémiologie et Biostatistiques
Denis ZMIROU, directeur du département santé-environnement-travail
Manuel COAT, chargé des relations institutionnelles
Laurence MALPOT, adjointe au directeur des études
Philippe MARIN, responsable de formation de la filière de formation des directeurs d'hôpital
Véronique SUREL, directrice des ressources humaines

*(La séance est ouverte à 14 H 10, sous la présidence de M. Dab.)
(Après avoir fait l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)*

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 11 AVRIL 2012

M. DAB : Avez-vous des remarques sur l'ordre du jour ou le compte rendu de la séance du 11 avril 2012 ? *(Il n'y en a pas.)*

Le compte rendu est adopté unanimement. Avis n° 1

2. DISCUSSION SUR LES SUITES A DONNER AU SEMINAIRE DU CONSEIL DES FORMATIONS

M. DAB : Je vous avoue manquer un peu de recul sur les suites à donner à notre séminaire. Avec Antoine Flahault, nous envisagions de confier la rédaction d'une note de synthèse à Victor Rodwin(?), à partir des éléments entendus et de son propre enrichissement de la réflexion à la fin. Il est professeur associé en année sabbatique, il a donc moins de charge que beaucoup d'entre nous en ce moment et nous allons en profiter. Nous pourrions ensuite réfléchir valablement à la manière dont il sera possible d'exploiter ce matériau.

Je ne vous cache pas avoir été remarquablement et agréablement surpris de notre capacité, avec les personnes qui nous ont rejoints, à sortir des cadres qui sont un peu les nôtres tous les jours pour se projeter ensemble dans l'avenir et avoir une réflexion très ouverte et riche. Finalement, celle-ci a été assez convergente ; nous n'avons pas entendu dans ces échanges des positions ou conceptions radicalement différentes appelant à un travail de médiation ou exprimant des visions très opposées de l'avenir de la santé publique et de la place que cette École doit y prendre.

J'ai beaucoup apprécié la sérénité de ces échanges. Je vois dans la capacité de ces professionnels venant de milieux très divers à trouver un langage commun, ce qui n'était pas forcément le cas voici encore quelques années dans le monde de la santé publique, un très bon signe de vitalité et de santé pour cette école.

Je vous propose d'en rester là concernant ce point, à moins que vous ayez des remarques. Il faut que je laisse reposer tout cela et penser à l'utilisation ce matériau dans le cadre de l'élaboration du quadriennal "14-18". On voit bien que beaucoup de questions très pertinentes et très structurantes pour le développement de l'École ont été posées et nous aurons, je le pense, à les instruire une par une.

Avez-vous des réactions sur ce qui s'est dit depuis hier ?

M. SLAMA : Il faut effectivement souligner la qualité des échanges. Surtout, un élément est frappant : cette école a devant elle des défis et des enjeux dans un contexte qui n'est pas simple, cela relève de sa capacité à développer un travail de qualité en recherche, tout en utilisant sa base historique qui est la formation des professionnels. C'est tout l'intérêt, pour l'avenir, de faire en sorte que le monde de la recherche et le monde professionnel s'enrichissent mutuellement. L'École développe depuis quelques années des diplômés mais leur réussite suppose que les étudiants trouvent ensuite des débouchés. Que cette école forme depuis très longtemps des directeurs d'hôpital, des directeurs de soins, des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux, est vraiment une richesse. Et nous avons vu ce matin tout l'intérêt d'élargir cette richesse en accueillant d'autres publics, qu'il s'agisse des associations d'usagers ou d'élus. La Fédération hospitalière de France a dans son Conseil d'administration des représentants des usagers, des élus, des représentants du monde sanitaire, du monde médicosocial, et nous sommes convaincus que cette richesse permettra à l'École de répondre à l'ensemble de ces défis dans les années à venir.

Mme MAIGRET : Je souhaite dire à M. Slama que cette école a aussi formé des médecins, des ingénieurs, bien d'autres personnels que les cadres de direction des hôpitaux et qui, à

mon avis, ont été historiquement au sein de la santé publique. Excusez-moi, mais, il fut quand même une époque où en France, en dehors des médecins, nous étions porteurs de la santé publique. J'aimerais que l'on nous mette au moins dans le panier !

M. DAB : Vous n'aviez pas dans l'idée de les exclure.

M. SLAMA : Je disais, au contraire, que l'avenir résidait dans la diversité des publics et le croisement des parcours. C'est bien la richesse de cette école.

M. DAB : Voilà qui est dit.

Mme DUCOS : J'ai également beaucoup apprécié nos échanges d'hier soir et de ce matin. Ces débats très intéressants ont produit de bonnes idées qui restent à creuser. Le défi est, en effet, de ne pas en rester là et de voir lesquelles retenir collectivement, transformer, et mettre en place. De manière générale, le retour qu'il en sera fait sera crucial pour notre crédibilité interne. Si un séminaire produit de bonnes idées, il est important d'en faire quelque chose.

Quant au développement international, je n'ai pas forcé le trait dans notre groupe de travail, mais cela a été évoqué à deux ou trois reprises par M. Rodwin et M. Nobre dans les conclusions. Il me semble que c'est quelque chose que le Conseil des formations devrait aborder spécifiquement pour le prochain COP. Ce n'est pas urgent, mais il serait important de voir comment nous allons renforcer ce volet pour les cinq ans à venir. Je parle évidemment de ce point avec ma casquette internationale plus que celle d'élue.

M. FLAHAULT : Je voudrais revenir sur l'utilisation de ce matériau dans le cadre du prochain contrat quadriennal 2014-2018, car il sera très précieux pour élaborer les lignes stratégiques en matière de pédagogie et de recherche, et à un moindre degré en matière d'organisation pour l'École. L'AERES nous accorde un petit délai de grâce, car nous n'avons été évalués par le précédent rapport quadriennal que l'an dernier, mais c'est un très petit délai : nous devons déposer le 15 novembre, au lieu du 15 octobre, les premiers éléments communs avec le PRES Sorbonne Paris Cité. Et nous devons déposer le 8 mars prochain une note de cinq à dix pages sur les orientations stratégiques de l'établissement. Je pense que nous ne pourrions pas faire l'économie du travail de construction de ces éléments stratégiques réalisé lors du séminaire du Conseil des formations. La synthèse qu'en feront William et Victor sera un élément très utile, en plus de l'ensemble des synthèses des groupes de travail de ce matin.

Mme PERRIN-GARCIA : Cette même démarche a été menée par le Conseil d'administration. Quelle sera la méthodologie pour coordonner ce qu'il est ressorti des échanges de ce matin, en articulation avec le CA ?

M. FLAHAULT : En effet, le séminaire du Conseil d'administration s'est réuni selon un format et une méthodologie très voisins. En revanche, les questions n'avaient pas trait à la pédagogie, la formation continue, la formation internationale, etc. mais davantage aux grandes orientations stratégiques de l'École pour les cinq années à venir. Elles s'articuleront très bien et permettront de fixer des orientations que les contributions du Conseil des formations et du Conseil scientifique, qui s'est réuni le 17 septembre, permettront d'alimenter. Vous aurez de façon consolidée à votre prochain conseil, le procès-verbal du séminaire du CA (validation le 11 octobre), celui du CS et du CF. En outre, nous essaierons de faire un premier projet de cette note de synthèse de cinq à six pages qui sera moulinée par les instances jusqu'à la date de dépôt.

(Arrivée de Mme Kovess.)

M. DAB : Merci pour ce point.

3. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACCREDITATION CEPH

M. FLAHAULT : Ce point devrait être plus court que prévu, pour une raison indépendante de notre volonté. Le *Council on Education for Public Health* est le seul organisme international

qui accrédite les écoles de santé publique dans le monde. En réalité, il a accrédité les écoles de santé publique nord-américaines, c'est-à-dire des États-Unis, du Mexique et du Canada. Pour l'instant, il n'existe pas d'autres écoles ou programmes de formation accrédités.

Le Conseil d'administration de la précédente mandature avait demandé à la Direction de l'École de conduire une démarche d'entrée dans la procédure d'accréditation du CEPH, du moins de voir si cela était faisable et, parallèlement, de faire tout ce qu'il était possible pour créer une démarche analogue en Europe. Fred Paccaud siège comme moi au bureau exécutif de l'ASPHER, dont j'ai été le président, ce qui a été l'occasion de créer une agence d'accréditation européenne pour les programmes de santé publique, mais pas pour les écoles de santé publique ; nous y concourrons lorsque nous aurons déjà terminé cette première étape.

Toujours est-il que nous avons engagé voici quatre ans une démarche d'accréditation par le CEPH, avec nombre d'éléments qui plaidaient en notre faveur. Vous avez à votre disposition un document d'auto-évaluation, que nous sommes en train de faire traduire pour nos personnels, et que nous avons envoyé en juillet dernier, après quatre ans de préparation.

Les grandes lignes qui nous attiraient dans cette accréditation nord-américaine étaient les suivantes.

La première était une indépendance nécessaire pour être éligible entre l'école de santé publique qui candidatait et l'école de médecine. Ce critère n'est pas rempli dans de nombreux endroits en Europe ; les écoles de santé publique sont des départements de facultés de médecine. Ce qui n'est pas le cas de notre école.

(Arrivée de Mme Oudot.)

Le deuxième critère très important et très proche de notre culture était que toutes les formations de l'École devaient être professionnalisantes, sauf les doctorats bien entendu, au sens le plus fort. C'est-à-dire que même le master que nous allions déployer devait comporter des stages dirigés et supervisés par des professionnels et non des professeurs. Un professeur pouvant être un co-directeur, exactement comme l'un d'entre vous l'a indiqué tout à l'heure, signalant que les stages pouvaient être pilotés à la fois par un professeur et par un maître de stage professionnel sur le lieu de stage. Cette exigence était pour nous quelque chose de faisable. Mais je sais que la *London School of Hygiene Tropical Medicine* a renoncé à cette accréditation en partie pour cette raison. Ils ont des stages en laboratoire de recherche, comme beaucoup de nos masters en France.

En fait, une visite du comité d'accréditation doit avoir lieu entre le 12 et le 14 décembre prochain, mais en envoyant notre rapport d'auto-évaluation, le CEPH basé à Washington nous a contactés pour nous dire que nous ne remplissions pas, non pas un critère mais un dispositif de la procédure d'éligibilité. C'est-à-dire que nous aurions dû avoir au moins un élève diplômé par grand domaine de définition de la santé publique. Ces grands domaines, qui nous convenaient d'ailleurs bien, étant : les biostatistiques, l'épidémiologie, la santé environnement et santé travail, le management et politiques de santé, puis les sciences humaines sociales et comportement de santé. Cela n'excluait pas que nous pouvions développer d'autres domaines privilégiés, comme la santé internationale et humanitaire ou les sciences infirmières et paramédicales, certains en développent encore beaucoup d'autres.

Bien sûr, nous avons développé tout cela et nos départements portent ces intitulés, mais nous n'avons pas exigé de nos étudiants du MPH qu'ils suivent des parcours spécifiques dans chacun de ces domaines. Nous avons été un peu trop libéraux en raison d'une mauvaise compréhension ; nous nous sommes davantage fixés sur les critères que sur cette procédure que nous n'avons probablement pas analysée dans ses détails. Si bien que nous n'avons pas d'étudiants du MPH diplômés dans la "concentration" Biostatistiques, d'une part, et de Sciences humaines et sociales et comportements de santé, d'autre part. En revanche,

en Environnement et santé, en Management, en Épidémiologie, nous avons des élèves diplômés.

Nous le regrettons un peu car c'est une chose que nous n'avions pas du tout prévue. Certains de nos élèves ont tous les prérequis, ils ont passé tous les examens et modules et auraient pu valider une concentration biostatistiques, de même pour les sciences humaines et sociales. Certains sont d'ailleurs en cours de doctorat, ce qui était même facile à prouver. Mais, il nous a été déconseillé de revenir sur ce que nous avons indiqué, les Américains n'aimant pas ce genre d'attitude. Donc, notre position est de leur dire que nous avons deux formations équivalentes en niveau à des masters : les médecins inspecteurs de santé publique pour la partie biostatistiques, et les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale pour la partie sciences humaines et sociales et comportements de santé.

Nous avons travaillé ce dossier avec François Petitjean qui nous a fait cette proposition pour les biostatistiques. Nous avons étudié de près ce que les Nord-Américains appellent biostatistiques, ce qui correspond aux sciences de l'information en France, c'est-à-dire le fait d'aller chercher des données, d'explorer de grandes bases de données (PMSI, CNAM, OCDE), et de les analyser pour les interpréter. Oralement, les Nord-Américains étaient intéressés par cet argumentaire et nous ont demandé les syllabus en détail, que nous avons soumis récemment.

Pour les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, l'exercice était presque plus facile encore, avec des cours de sciences sociales, de sciences humaines, de sciences des comportements de santé, et des syllabus assez clairement décrits. Ces deux dossiers sont en cours d'évaluation.

Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse, la barrière n'est pas infranchissable puisque nous sommes totalement en conformité pour le reste, mais il est possible que nous ayons à repousser d'un an l'accréditation si, dans les jours qui viennent, nous n'avons pas l'autorisation de recevoir le comité de visite en décembre 2012. S'il venait tout de même, nous souhaiterions faire un examen blanc de cette visite, avec des personnes qui connaissent un peu le sujet, quelques Nord-Américains francophones qui nous sont proches, mais aussi des membres du CF et du CS. Mais je ne peux pas le programmer car il reste une très forte incertitude sur le fait que nous puissions passer.

M. PACCAUD : Le cadre est fixé, il faut attendre d'être plus avant dans la procédure pour discuter du document. Mais, avant ou après l'acceptation formelle de la procédure par le conseil américain, il serait peut-être intéressant de discuter de certaines parties de ce document qui me semble majeur. L'intérêt principal de ce type d'évaluation pour l'École est qu'il s'agit d'un exercice structurant où un certain nombre de choses sont dites, ainsi que les pistes à privilégier. Cela pourrait faire l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance, lorsque tout le monde aura lu complètement ce document.

M. DAB : Très bonne suggestion, nous sommes là pleinement dans notre rôle, celui d'apporter notre aide à cette maison.

Un commentaire personnel, je suis un peu surpris de l'approche bureaucratique de ce conseil qui devrait, à mon avis, davantage regarder le contenu, les débouchés et l'adéquation entre les besoins de la société et les formations que cette maison offre plutôt que d'avoir des critères aussi étroits et précis. L'indépendance par rapport aux facultés de médecine me semble un critère justifié, mais ce que nous avons entendu me déçoit un peu. Malgré tout, je pense que vous avez intérêt à poursuivre la démarche qui ne peut que favoriser l'obtention d'une cohésion interne forte entre les équipes.

M. PACCAUD : C'est une illusion européenne que de sous-estimer la bureaucratie américaine. C'est sans commune mesure avec ce que l'on peut imaginer ici.

M. DAB : C'est vrai. Donc, tenez-nous au courant, et nous notons que si cela se concrétise, nous consacrerons une bonne partie de notre séance à regarder avec vous ce document.

RAPPEL SUR LA REFORME EN COURS DE LA DIRECTION DES ETUDES

M. FLAHAULT : Nous avons abordé en détail ce projet à la dernière séance, il est aujourd'hui en cours. Je souhaitais le mettre à l'ordre du jour avant deux choses. D'abord, sur le plan réglementaire, vous devez débattre et vous prononcer sur la modification du règlement intérieur, lequel sera modifié sous deux réserves : son passage en comité technique (8 octobre) et en Conseil d'administration (11 octobre). Notre école ne réunissant pas tous les mois son Conseil des formations, nous profitons de cette séance pour vous présenter cette modification du règlement intérieur, modification due à la transformation en cours de la Direction des études, avec notamment le recrutement d'un nouveau directeur des études.

Il m'a semblé aller dans le bon ordre en vous présentant rapidement, puisqu'il n'y a pas eu beaucoup de modifications depuis la dernière fois, la réforme de la Direction des études, ce que nous avons changé dans le règlement intérieur, et enfin de procéder à l'avis sur le recrutement du directeur des études sur la proposition du directeur, tel que c'est écrit dans les textes.

Vous vous souvenez que les rapports des différentes inspections et de l'AERES nous avaient fortement incités à ce que la Direction des études, qui regroupait un peu plus du quart des effectifs de l'École, se concentre davantage sur ses propres missions. En fait, elle avait été l'objet d'une sorte d'empilement un peu historique d'un certain nombre de missions qui allaient de la scolarité, en passant par la responsabilité sur les filières, en associant aussi la documentation, l'innovation pédagogique, l'évaluation pédagogique. Tout cela en faisait une Direction un peu difficile à gérer, et Jean-Louis Pourrière nous a beaucoup aidés dans la redéfinition d'une Direction plus concentrée sur ses missions pédagogiques. La DE compte aujourd'hui 35 personnes, et sachez qu'il n'y a aucune demande ni des tutelles ni de la Direction de l'École de procéder à la moindre réduction du personnel. Ces derniers seront simplement repositionnés, selon leur mission, dans d'autres Directions de l'École.

La DE est désormais une Direction pédagogique de l'ensemble de l'offre de formations, c'est-à-dire des filières de formation fonctions publiques, et ce, dans sa totalité, avec les responsables de ses filières au sein de la DE. C'est enjeu a été très discuté au Conseil d'administration et des arbitrages ont clairement été pris en ce sens.

Par ailleurs, nous n'avons pas modifié l'organisation qui nous semblait fonctionner de façon satisfaisante de la direction des masters et des formations diplômantes qui se font dans les départements correspondant en général aux thèmes des masters. À l'exception du *master of public health*, piloté par le département des sciences humaines et sociales, avec Martine Bellanger, qu'il ne convenait pas de rapatrier dans une Direction des études.

D'autres suggestions d'évolution ont été émises au cours du séminaire du CF, comme la volonté de constituer un Observatoire des métiers, ce qui relève bien du rôle de la DE. Surtout, une vraie demande de la part de l'ensemble des parties prenantes de l'École est d'organiser et de confier au directeur des études la vérification qu'une co-construction des programmes de formation sera effective, réelle, et inclura l'ensemble des parties prenantes : professeurs de l'École, élèves, anciens élèves, tutelles et, bien sûr, CF.

Tout l'appui sera mis en place pour que cette co-construction commune puisse être bien organisée, fonctionnelle, pas trop lourde. Une comitologie a été établie, elle peut paraître parfois difficile mais est en réalité assez simple. Ce n'est pas non plus très innovant ; certaines filières comme celle des médecins de l'Éducation nationale ou celle des ingénieurs du génie sanitaire ont mis en place des comités pédagogiques de formation incluant les professeurs. Des conseils d'orientation des formations incluront les milieux professionnels et les tutelles, ainsi que les directeurs de départements et les élèves. Puis, un comité de coordination de l'ensemble se réunira pour veiller à la cohérence de l'offre de formation.

Il est extrêmement important, comme vous l'avez souligné au séminaire, que les formations diplômantes associent davantage les milieux professionnels et se préoccupent de

l'employabilité. Ce que nous ne faisons pas beaucoup dans l'offre de formation diplômante, si ce n'est pour le diplôme des ingénieurs du génie sanitaire. Et, en miroir, les formations fonctions publiques associeront davantage les professeurs de l'École, responsables d'UE concernés par les unités d'enseignement dans les formations fonctions publiques.

Où sont passées les autres formations de l'ancienne Direction des études ?

La Direction de la recherche devient la Direction de la recherche et de l'innovation pédagogique (DRIP). Vous avez beaucoup travaillé au séminaire aux liens entre recherche et formation, et pour qu'ils ne soient pas artificiels, il nous a semblé très important que la recherche s'occupe désormais d'innovation pédagogique et ait une vraie mission sur des propositions de nouvelles modalités pédagogiques pour mieux répondre aux besoins de formation. Cela concerne l'enseignement à distance, les modules interprofessionnels, qui représentent de l'innovation pédagogique même s'ils ont vingt ans, car ils sont véritablement transformants, et également la méthodologie des mémoires. Vous en avez aussi beaucoup parlé en expliquant à quel point ces mémoires de stage nécessitent un certain investissement de l'École. C'est en ce sens que nous pensons que l'apport de la recherche et la méthodologie de la recherche pour ces mémoires pourraient être intéressants.

Une troisième Direction va reprendre tout ce que l'on peut appeler développement et formation continue, au sens de ce qui a été dit tout à l'heure ; lorsque nous développons des modules de formation continue ou des modules de formations diplômantes, nous sommes dans une logique de marché très concurrentiel avec les universités ou les grandes écoles. Il faut donc pouvoir consacrer des ressources pour s'occuper pleinement de cette veille des différents segments de la formation, elle sera non pas agressive mais extrêmement combative et entreprenante, voire entrepreneuriale, pour véritablement positionner l'École sur ces champs de compétence dans les domaines où elle est attendue, et ce, bien sûr, en référence complète avec les formations de sa mission de service public.

Par ailleurs, un service existait à la Direction des études et représentait véritablement l'administration de la scolarité, mais aussi toute la vie des élèves et étudiants. Beaucoup de rapports, y compris de l'AERES, avaient perçu que nous n'avions pas fait assez d'efforts pour associer les élèves et étudiants à la vie, au conseil et à la démocratie interne de l'École. Le service de scolarité au secrétariat général va organiser et garantir l'organisation de cela.

Enfin, nous avons aussi parlé d'évaluation au cours du séminaire. Il n'a pas été dit que le service de l'évaluation travaillait mal, au contraire, c'est une entité dynamique qui apporte beaucoup de valeur ajoutée aux formations de l'École. Mais, elle n'a pas un pouvoir transformant suffisant, et peut-être un certain nombre des critères n'ont-ils pas été assez co-construits, co-réfléchis avec les enseignants, par ailleurs cette boucle vertueuse d'amélioration continue de la qualité des enseignements n'était pas totalement garantie.

En ce sens, nous rattachons désormais le service de l'évaluation pédagogique, un peu comme tous les services de l'amélioration de la qualité, directement à la Direction de l'École, que ce soit pour le contrôle de gestion ou la qualité interne des services de l'École. Cela symbolise l'attachement de la Direction, et du directeur en particulier, à mieux garantir le pouvoir transformant de ces évaluations.

Je ne veux pas oublier les cycles de préparation aux concours car la question avait été posée à la dernière réunion. Ils sont également considérés comme l'une des filières de formation et sont donc bien à l'intérieur de la Direction des études. Pour sa partie pédagogique, c'est l'une des composantes actives de l'École puisque ces cycles ont de très bons résultats. Vous savez que le succès aux concours pour les élèves qui passent par ces cycles sont élevés, et nous avons voulu préserver cet aspect des choses.

M. DAB : Avez-vous des questions ?

Mme LENOIR-SALFATI : J'aimerais revenir sur l'Observatoire des métiers. Quel lien sera-t-il créé entre cet observatoire et ceux existants ? Je pense à l'observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière, mais il y en a aussi pour les fédérations

privées, qui ont d'ailleurs demandé à s'associer aux travaux de l'ONEMFPH. De même, puisqu'il est dit que cette veille sera organisée avec les ministères donneurs d'ordre, qu'en est-il attendu et quelle place auront-ils au sein de cet observatoire ?

M. FLAHAULT : C'est une très bonne question, mais je n'ai pas encore les réponses précises car c'est encore en projet au sein de la Direction des études. En tout cas, la ligne directrice est qu'en aucun cas cet observatoire ne peut être redondant ou concurrentiel avec des observatoires existants dans des ministères. C'est pour assurer une pérennité des processus d'observation des métiers qu'il nous a semblé que cet observatoire serait important. Par exemple, nous avons récemment eu des comités très dynamiques pour les filières État, lesquels se sont mis en place sous l'impulsion du Secrétariat général des ministères sociaux. Typiquement, ce genre de travail ne doit pas dépendre d'une mandature d'un Secrétariat général des ministères sociaux mais doit être pérenne dans le temps. Nous serons subsidiaires, c'est-à-dire que lorsque des travaux de tel ou tel observatoire seront disponibles, nous les prendrons comme tels et l'observatoire consolidera ces documents sur nos formations ou les nouveaux métiers que nous voulons explorer. Et lorsque ces travaux seront manquants, l'École mettra les moyens qu'il faudra pour disposer des éléments nécessaires. C'est véritablement un endroit de consolidation des acquis existant dans le domaine, et éventuellement de ne pas se limiter à cela.

J'ai oublié de vous dire que la Direction des études aura en charge la mise en place d'un service des stages, ce qui est en lien avec les métiers, qui aura une vision un peu transversale. C'est-à-dire qu'il servira aussi les masters pour lesquels, très souvent, les lieux de stage sont difficiles à trouver alors que nous avons un magnifique réseau avec nos anciens élèves, qui donne un accès à des stages de très grande qualité et souvent une direction tout à fait assurée.

Mme DUCOS : Dans la prolongation de la question qui vient d'être posée, puisque nous avons discuté ce matin des nouvelles compétences et métiers, cet observatoire aura-t-il également en charge de veiller sur l'évolution et l'émergence de métiers ou compétences hors secteur public ? Je pense à nos masters, car nous sommes de nouveau concentrés de manière sous-entendue sur l'évolution des métiers du secteur public, mais je pense aussi à nos étudiants.

M. FLAHAULT : J'ai deux réponses. La première est que cet observatoire, comme toutes les activités ayant trait aux formations dans l'École, doit être sous la houlette des Conseils, notamment celui des formations. Il est clair que cet observatoire doit faire ce que vous souhaitez qu'il fasse, c'est aussi en partie en réponse au ministère de tutelle. En second lieu, l'École est "une" ; elle a différents types de formations mais elle a évidemment à s'occuper de l'ensemble de ces problèmes. Donc, ce n'est pas l'observatoire des métiers de la fonction publique mais bien l'observatoire des métiers auxquels forme l'École.

Mme LENOIR-SALFATI : Certes, il est constitué un observatoire au sein des ministères sur les métiers de la fonction publique au sein de l'ONEMFPH, mais pas seulement ; la DGOS ne concerne plus désormais la direction des hôpitaux mais bien l'ensemble de l'offre de soins, dont l'ambulatoire et les métiers.

Par rapport à ce que vous dites, nous portons une attention particulière à des développements de masters qui ne seraient pas, malgré tout, connectés à un métier ou une employabilité. Pour nous, c'est un point de vigilance sur lequel il faudra d'ailleurs que nous corrélions nos réflexions. Je ne parle pas seulement de l'École, car toute une offre de masters a été créée dans le cadre de l'autonomie des universités et a drainé un certain nombre de professionnels de santé qui voulaient acquérir des compétences complémentaires. Mais, dans la mesure où il n'y a ni employabilité, ni reconnaissance statutaire, ni filières, cette offre les enferme aussi dans des impasses, et c'est un point sur lequel il convient d'être vigilant.

M. FLAHAULT : Je peux donner quelques éléments factuels. L'employabilité de nos étudiants est pilotée par l'École avec beaucoup d'attention : 15 mois après le diplôme, le taux

d'employabilité de tous nos masters se situe entre 80 et 94 %. Je ne dis pas que c'est suffisant, nous allons y travailler. Je dois dire que j'étais plus préoccupé que cela encore, un peu déçu "en bien" comme le diraient les Suisses, par cette proportion. En fait, nous n'avons pas beaucoup d'expérience sur les masters et les formations diplômantes, avec une sorte de rente de situation facile vis-à-vis de ce critère de l'employabilité car nos élèves fonctionnaires étaient automatiquement employés à la sortie de notre école.

M. SLAMA : Une observation sur la place des filières par rapport à cette réforme. Vous savez que nous sommes assez attachés aux filières professionnelles. Toute organisation mérite de l'expérience, nous l'entendons bien et nous ne faisons pas du tout de procès d'intention. Mais, il nous semble très important que cette place demeure si l'on veut pouvoir répondre aux besoins des établissements de santé, des employeurs, de l'État. Même s'il faut la coordonner, il ne faut pas sous-estimer ou négliger l'approche métiers, c'est dans l'intérêt des filières que de la valoriser.

M. FLAHAULT : Je suis totalement d'accord avec vous. À midi, j'expliquais être parfois à contre-courant, un défenseur des corporatismes. Ce n'est pas du tout ce que vous disiez, mais, en réalité, les filières de formation sont des filières de corps et non des filières de métiers. En cela, je ne suis pas dans un courant majoritaire, sauf peut-être au sein de l'École où nous sommes assez en phase sur ce point. Les filières forment des corps, lesquels sont puissants dans le pays, bien organisés, et représentent pour nous des réseaux des lieux de stage de très grande qualité. Je pense que cette organisation des filières n'a jamais nui au développement de l'École dans les cinq dernières années. Jamais les milieux professionnels qui participent au Conseil des formations ou d'administration n'ont bloqué ou voté contre les évolutions, y compris les plus universitaires ou de recherche, que l'École a connues, même pour les adhésions aux PRES. Les votes n'ont pas été des majorités de gestion mais des consensus très larges.

Je crois que l'on doit toujours regarder les faits avant de regarder les idées *a priori*. Les faits sont qu'aujourd'hui, les corps constitués sont dans un paysage changeant et mouvant, mais ils sont le ciment de l'École. Et la Direction des filières qui a été proposée à la Direction des études veillera de façon très attentive à ce que ces corps soient respectés.

M. DAB : On peut tout à fait comprendre que l'École s'adapte aux nouveaux dispositifs de formation qu'elle a lancés, tout en gardant l'acquis et l'héritage des filières. Je ne peux que soutenir ce point.

Pour autant, comment cela va-t-il se passer ? Sommes-nous toujours dans un système où les filières "achètent" de la pédagogie aux départements ?

M. FLAHAULT : Bien sûr, les filières continuent à acheter aux départements de la pédagogie, mais elles ont une Direction avec un responsable de filière, le plus souvent un professionnel issu du corps, mais parfois aussi d'un corps voisin (PhISP, MISP).

La filière aura pour responsabilité cette action de co-construction dont nous avons parlé. Comment cela va-t-il se mettre en place ? Les directeurs de département seront les seuls habilités à nommer les responsables d'unités d'enseignement, lesquels sont des professeurs émargeant dans les départements, bien qu'ils pourraient être extérieurs à l'École. Ils proposeront des programmes de formation qui seront discutés au sein des comités pédagogiques et des conseils d'orientation, auxquels les tutelles participeront ainsi que les milieux professionnels. Cela permettra éventuellement de mettre des garde-fous, soit pour un glissement qui paraîtrait trop académique, soit pour des insuffisances en termes d'acquisition de compétences qui apparaîtraient flagrantes.

M. DAB : Donc, la filière assemble des briques pédagogiques qui sont sous la responsabilité des départements ?

M. FLAHAULT : Oui.

M. DAB : Quel est le rôle de la Direction des études dans ce dispositif, et que veut dire "garantir", qui est un mot très fort, dans le règlement intérieur ? Et comment rendre cette garantie opérationnelle ?

M. FLAHAULT : C'est une très bonne question car nous en avons parlé au comité de Direction. Nous l'avons vécu récemment avec une filière qui, jouant le jeu, a organisé un comité pédagogique. Toutes les personnes invitées sont venues, c'est-à-dire les chefs de département concernés, les responsables d'unités d'enseignement. Le conseil d'orientation s'est ensuite réuni, avec les tutelles, les ministères concernés, les professionnels, le directeur des études par intérim. Malgré tout, cela n'a pas eu de pouvoir transformant faute d'obligation de mise en œuvre de cette boucle vertueuse de prescriptions, de recommandations, de récriminations faites dans les différentes instances. Voire même, rien ne pouvait changer si, éventuellement, le responsable de la filière décidait que rien ne changerait.

Lorsque le règlement intérieur sera appliqué, le directeur des études pourra garantir que les chefs de départements désignent les directeurs d'UE, et non pas les responsables des filières ; que les recommandations fixées dans les relevés de décision soient mises en œuvre ; et qu'assez rapidement, un nouveau comité pédagogique soit convoqué pour vérifier qu'elles ont bien été mises en œuvre.

Cette comitologie peut paraître lourde, mais cela ne fonctionnait pas dans le passé. Le directeur des études expliquait clairement qu'il n'avait pas du tout de boucle de rétro contrôle lorsque ne se faisait pas tel au tel élément de modification dans les départements ou milieux professionnels. Il existe une vraie demande de construction en commun, et il faut absolument que nous y répondions. Je dirais presque que c'est l'un des critères majeurs de l'évaluation du directeur des études auprès de la Direction que d'être en mesure de donner satisfaction sur cette boucle de rétro contrôle.

M. DAB : C'est clair. Pour être sûr de bien comprendre : pourquoi Direction des études et pas Direction des formations ?

M. FLAHAULT : Le décret de décembre 2006 dit : Directeur des études, Directeur de la recherche, Conseil des formations, Conseil scientifique.

M. DAB : Justement, ne craignez-vous pas que l'AERES réagisse lorsqu'elle verra qu'il n'y a pas de directeur de la recherche ?

M. FLAHAULT : Nous avons une directrice de la recherche et de l'innovation pédagogique en la personne de Marie-Aline Bloch.

M. DAB : Pardon, j'ai mal interprété. Donc, nous avons une Direction des études avec la DRIP et une DDFC ?

M. FLAHAULT : Exact. La Direction de la recherche voit son nom un peu modifier puisqu'elle est désormais en charge de l'innovation pédagogique, ce qui n'est pas prévu par le décret. Nous avons non pas changé mais augmenté l'appellation.

Mme MAIGRET : Effectivement, actuellement, nous n'avons plus de directeur de filières. On peut comprendre que les circonstances soient ce qu'elles sont mais, en tout cas, nous ne souhaitons pas que cela se pérennise. Dans cette période d'énorme transformation du métier avec les ARS et des problèmes de recrutement, qui ne vont pas en s'améliorant, nous pensons que cette situation ne peut être que transitoire. On peut comprendre qu'il y ait un problème compte tenu des effectifs actuels, en tout cas, je tiens qu'il soit acté au procès-verbal que nous ne souhaitons pas que ce soit pérennisé. Nous voulons qu'un professionnel médecin-inspecteur soit en charge de la filière des médecins-inspecteurs si ce corps continue d'exister. À moins qu'il soit décidé ailleurs que ce corps cesse d'exister, mais s'il continue, que sa filière soit reconnue et présidée par un professionnel du corps. Ceci peut être une solution temporaire mais pas définitive à nos yeux.

M. DAB : Très bien.

Mme MAIGRET : Quelle est la position de l'École ?

M. FLAHAULT : Ce n'est que temporaire puisque la responsable de la filière part à la retraite dans un an, je crois. Nous pourrions alors rediscuter de la Direction de la filière. Il n'a jamais été dit que les filières PHISP et MISP seraient dirigées par un pharmacien de façon pérenne. Rediscuter de cela me paraît tout à fait audible et normal.

M. DAB : Il s'ensuit une modification du règlement intérieur reprenant les points qui nous ont été exposés, et sur lesquels nous devons voter formellement ?

M. FLAHAULT : Oui, vous devez donner un avis formel.

M. CONDON : J'aimerais me prononcer, sur la forme plus que sur le fond, pour expliquer mon vote. Dans cette modification du règlement intérieur, il s'agit de retoucher l'organigramme de l'École, ce qui constitue en soi une transformation importante. Le directeur en ayant présenté les enjeux et les contours, cela pose, à mon sens, la question plus large de la gouvernance. À ce titre, la modification de l'organigramme est la partie d'un tout, le tout étant un établissement qui dispose d'une vision, d'un projet stratégique et managérial.

Aussi, je voulais souligner les questions qui se posent, à la fois de lien entre cette proposition et le COM actuel, le lien avec le prochain COP puisque nous sommes dans une phase transitoire un peu prolongée et qui conduit à l'événement "14-18" dont nous avons parlé hier. C'est aussi le lien avec le contexte de la prochaine procédure de renouvellement du directeur de l'École qui est, au sens managérial, un élément important. Ces éléments me conduisent simplement à m'abstenir, considérant que ce n'est probablement pas le moment d'engager un texte sur ce sujet dans ce contexte.

M. SLAMA : Pour aller dans le même sens, vous avez indiqué en introduction les raisons pratiques, que nous comprenons très bien, pour lesquelles vous allez soumettre au vote ce règlement intérieur aujourd'hui, avant que d'autres instances se prononcent également. Comme cela a été souligné par Régis Condon, nous ne sommes pas persuadés, au titre de la Fédération hospitalière de France, que ce soit le bon moment pour s'exprimer sur le règlement intérieur, avec toutes ses conséquences en termes de réorganisation de l'École. Il ne s'agit pas de s'opposer, mais nous pensons que ce n'est pas le bon *timing*. À ce titre, nous allons aussi nous abstenir sur ce vote.

Mme PERRIN-GARCIA : Je partage l'avis de mes collègues directeurs d'hôpital. Je représente aussi le collègue de la CFDT qui avait la même position, et au nom du CHFO et de la CFDT, je m'abstiendrai sur cette question.

Ne pourrait-on le proposer à un Conseil de formation de 2013 ? Est-il si urgent de voir cette question en lien avec la Direction des études ?

M. DAB : D'autres expressions ?

Mme PLAISANT : Je m'abstiendrai aussi.

M. DAB : Je ne pense pas me tromper en disant que des instances de décision, notamment les représentants syndicaux, prendront parti de façon décisionnelle. Ici, nous ne sommes pas décisionnels ; nous sommes saisis pour avis. Pour moi, la question qui nous est posée est de savoir si cette évolution est favorable au développement du secteur études dans cette maison. *Grosso modo*, je comprends de vos positions que vous dites : oui pourquoi pas mais, pour toutes sortes de raisons, c'est prématuré ou cela arrive au mauvais moment. Est-ce bien le sens de vos abstentions ?

M. SLAMA : Je précise, comme je l'ai fait par le biais d'une question, que la place des filières est revue dans cette organisation.

M. DAB : Oui.

M. SLAMA : Donc, le cumul des deux ne nous met pas dans une position d'opposition, mais nous nous abstenons car la façon dont les choses sont faites nous paraît peu pertinente car un certain nombre de questions ne sont pas tranchées. Or, on fige une organisation mais nous ne voyons pas pourquoi on le fait maintenant.

Par ailleurs, on engage l'avenir sur une organisation, M. Flahault nous assure qu'il est très attaché aux filières et au corporatisme, mais toujours est-il que c'est très restructurant et que les filières se retrouvent positionnées dans moins d'espace. C'est pourquoi nous sommes interrogatifs ; c'est non seulement un problème de *timing* mais aussi de réorganisation, de positionnement des filières, et de garantie de leur positionnement à terme.

M. DAB : Pour bien comprendre, s'il ne se passe rien aujourd'hui et que l'École ne modifie pas son règlement intérieur, que se passe-t-il ? Sous quel régime restons-nous ?

M. FLAHAULT : Il nous faut revoir le règlement intérieur pour modifier la Direction des études et recruter un nouveau directeur. Nous avons donc fait une fiche de poste qui était conforme à la réforme que nous vous avons annoncée, nous l'avons fait dès que nous avons appris le départ de Jean-Louis Pourrière en avril dernier. Vous nous aviez conseillé de prendre un peu de temps et de ne pas précipiter les choses alors que nous étions prêts à vous faire des propositions immédiatement pour nommer un directeur des études début mai, sans rupture de continuité.

Aussi, y a-t-il une sorte de paradoxe à nous demander de prendre du temps, de faire de la concertation avec l'ensemble des personnels concernés, soit 100 personnes de l'École, message que nous avons totalement entendu, et de nous dire six mois plus tard que ce n'est pas le moment et qu'il faut plus de temps. Nous ne pouvons pas laisser l'École pendant des mois et des mois sans Direction des études, qui est complètement stratégique. Nous avons absolument besoin d'un directeur des études.

Deuxièmement, je ne comprends pas quel est le problème avec les filières, car si une chose n'a pas bougé, c'est bien leur positionnement. Celui-ci a été discuté et il a été répondu qu'il fallait laisser les filières comme elles étaient : à la Direction des études. Il a aussi été dit qu'il fallait davantage de lien avec l'institut du management et les départements, et c'est ce que nous sommes en train d'organiser. Cela ne satisfait pas tout le monde, je sais bien que la FHF était pour une autre forme de structure des filières au sein de l'École. Je ne le discute pas ; mais le Conseil d'administration a pensé qu'il valait mieux que ce soit au sein d'une Direction des études.

Aujourd'hui, sauf à être dans une sorte de zone de non-droit ou d'état de flottement, et quel que soit le futur directeur de l'École au 1^{er} janvier 2013, l'École doit pouvoir continuer à travailler et, notamment, à remplir ses missions le plus efficacement possible. Je vous demande donc de prendre vos responsabilités et de nous aider à ne pas avoir de flottement afin que l'École puisse véritablement avoir une Direction des études en état de fonctionnement.

M. DAB : Voilà qui éclaire bien le débat. Ces précisions appellent-elles d'autres remarques ?

Mme PERRIN-GARCIA : Pour répondre à notre interrogation, ne serait-il pas possible, sans trahir ce qui a été dit au Conseil d'administration, d'afficher plus clairement le maintien des filières ? En fait, vous le dites oralement mais cela n'apparaît pas clairement dans le règlement intérieur. C'est ainsi que je le lis et c'est pourquoi je me permets de vous le dire : j'ai l'impression que les filières sont complètement écrasées, elles ne figurent plus.

N'y aurait-il pas moyen de préciser dans le règlement intérieur que les filières existantes, peut-être en les citant, doivent être maintenues et travaillées en coordination avec la Direction des études ?

M. FLAHAULT : Le texte n'est absolument pas définitif ; toute modification sera répercutée au Conseil d'administration et c'est pourquoi vous voyez ce texte avant lui. C'est totalement votre rôle de faire ce type de remarque. Pour la transparence la plus complète, nous vous

avons donné l'ancien texte, tel que les instances précédentes l'avaient voté, voyez ce que nous avons rayé et ajouté. Si vous pensez que des éléments étaient plus précis sur le positionnement des filières dans le précédent texte et que nous aurions rayés, je suis tout à fait d'avis de le remettre. Quelque lecture que vous puissiez faire, si vous avez le moindre doute sur la ferme volonté de l'École de garder les filières, n'hésitez pas à proposer une formulation. Je suis très ouvert à tout cela, c'est tout à fait possible.

M. DAB : Pensez-vous à quelque chose de précis à ce chapitre sur les filières ?

Mme PERRIN-GARCIA : C'est-à-dire que je ne les vois plus.

M. DAB : On ne voit pas non plus qu'elles ont été rayées.

M. FLAHAULT : L'un des paragraphes commence par : *"En co-construction avec les parties prenantes, les responsables de formation..."*, et nous pourrions ajouter *"à la Direction des études"* ou quelque chose comme cela. Et *"...établissent les référentiels de compétences"* vient remplacer le paragraphe : *"les responsables de formation organisent la concertation, etc."* On peut indiquer : *"Les responsables de formation, en co-construction..."*, si vous pensez que c'est plus fort.

Mme MAIGRET : Excusez-moi, mais je lis dans ce qui a été rayé : *"Les responsables de formation fonction publique sont les référents de l'institution pour toutes questions liées aux différents métiers cibles. À ce titre, ils assurent l'interface entre l'École, les directions centrales des ministères de tutelle, et avec les instances professionnelles, pour la mise en oeuvre des orientations des différents programmes afin de garantir leur conformité aux attendus et les adapter aux évolutions"*. C'est en plein milieu de la deuxième page, et c'est rayé.

Mme KOVESH : C'est repris en copier-coller au paragraphe du dessus : *"...en co-construction"*.

M. FLAHAULT : C'est marqué au dessus : *"Il est assisté par les responsables de formation, chargés des formations fonction publique, etc."*

Mme MAIGRET : *"Sont chargés d'assurer la co-construction..."* : ce n'est pas tout à fait...

M. FLAHAULT : Ils font de la co-construction, mais ce n'est pas rayé.

Mme MAIGRET : Ils peuvent faire de la co-construction, nous ne sommes pas contre mais...

M. FLAHAULT : Il est marqué : *"...responsable formation fonction publique, il est assisté par..."*, *"Le directeur des études est l'interlocuteur des ministères, il est assisté par..."*

Mme MAIGRET : Il n'est plus garant d'un certain nombre de choses.

M. DAB : Avez-vous une proposition de rédaction sur ce point ?

Mme PLAISANT : Pourquoi ne pas remettre après la phrase : *"Il est assisté par les responsables de formation, chargés des formations fonction publique et/ou des formations diplômantes"*, un paragraphe sur ce qu'est le rôle du responsable de formation fonction publique, ce qui traduit quand même la cohérence avec la politique du ministère. Ensuite, on reprend : *"Il travaille en relation avec les responsables de formation"*.

M. FLAHAULT : C'est une bonne suggestion.

Mme PLAISANT : La demande est que la formation fonction publique soit bien affirmée. Vous avez dit vous-même que c'est un ciment de l'École, si on repositionne ce petit paragraphe...

M. FLAHAULT : Ce n'est pas en contradiction, cela me va très bien.

M. DAB : *"Les responsables de formation fonction publique sont les référents de l'institution pour toutes questions liées aux différents métiers cibles"*.

Mme PERRIN-GARCIA : Oui, cela réaffirme les filières qui avaient un peu disparu, à mon avis.

M. DAB : Il me semblait que c'était implicite, mais il vaut peut-être mieux que ce soit explicite.

M. FLAHAULT : Je pense que les administrateurs apprécieront.

M. DAB : Cette modification est-elle de nature à modifier l'expression des intentions de vote que nous avons entendues ?

(Messieurs Condon et Slama maintiendront leur abstention.)

Mme PERRIN-GARCIA : Avec cette affirmation, je peux voter.

Mme PLAISANT : Moi aussi. Mais je précise qu'à partir du moment où il y a changement d'organisation et d'organigramme, il est important que le CHSCT soit saisi.

M. FLAHAULT : Ce sera le CT.

Mme PLAISANT : Vous n'avez pas de CHSCT ?

M. DAB : C'est une émanation du CT.

Mme SUREL : Il sera saisi du nouvel organigramme et de l'organisation le 8 octobre.

Mme PLAISANT : Très bien.

M. DAB : Dans ce contexte, je pense que nous pouvons mettre directement au vote le texte modifié par cette proposition. Sur ce texte amendé, qui s'oppose ?

(Il est procédé au vote à main levée : 5 abstentions de Mmes Jégu et Jabot, MM. Condon et Slama plus la voix de M. Arcos.)

La modification du règlement intérieur ainsi amendé, est approuvée à la majorité. Avis n°2

Merci, les autres votes sont donc positifs.

4. AVIS SUR LA PROPOSITION DE NOMINATION DU DIRECTEUR DES ETUDES

M. DAB : Nous avons aussi un avis à donner sur la nomination du directeur des études. Comment voulez-vous procéder, qui nous présente cette candidature ?

(Monsieur Marin est invité à quitter la pièce.)

M. FLAHAULT : À ce propos, notre discussion peut se décliner en deux ou trois parties. J'aurai un mot rapide sur la méthode par laquelle j'ai procédé à cette proposition pour vous aujourd'hui. En second lieu, nous proposons l'audition du candidat potentiel. Troisièmement, une discussion pourra s'engager avant d'émettre votre avis, en l'absence du candidat en question.

Le décret de 2006 dit que le directeur des études est nommé par arrêté des ministres de tutelle sur proposition du directeur de l'École, après avis du Conseil des formations et du Conseil d'administration. La façon dont le directeur doit le proposer n'est pas précisée dans le décret. Je suis allé voir les ministères de tutelle qui m'ont conseillé de vous faire une proposition. Je leur ai dit qu'il était probablement mieux de faire un comité de sélection et ils m'ont répondu que j'étais libre de faire comme je le souhaitais. J'ai donc organisé un comité de sélection, que j'ai souhaité ouvert à l'extérieur, ce que nous n'avions pas fait pour le précédent directeur des études. Nous avons donc déclaré vacant le poste de directeur des études et l'avons ouvert au recrutement. Un seul candidat interne s'est présenté, Philippe Marin, ainsi que 14 candidats externes. La fiche de poste a été publiée au moment de la vacance de poste, peut-être faudrait-il que les membres de votre Conseil en aient connaissance.

Mme MALPOT : Tous les documents ont été transmis par *email* hier soir, mais nous pouvons les redistribuer aujourd'hui.

M. FLAHAULT : Le comité de sélection s'est réuni le 17 septembre, donc très récemment. J'ai souhaité qu'il soit composé de 4 personnalités externes et 4 personnalités internes, autant de femmes que d'hommes. Les personnalités externes étaient, Christine Colin, présidente du Conseil scientifique et venant de l'université de Montréal, Martine Bonnaure-Mallet, la directrice régionale pour la recherche et la technologie et représentante du ministère de l'Enseignement supérieur, Emmanuel Bouvier-Muller, directeur général du CHU de Nice, puis Alain Fontaine, de la Direction générale de la Santé, chargé de la mission stratégie et recherche. Nous avons en interne Catherine Dessein, la directrice adjointe, Véronique Surel, directrice des ressources humaines, Patrick Zylberman un professeur de l'École et moi-même.

Nous avons procédé à l'audition de trois candidats remplissant les critères que nous avons mis dans la fiche de poste, et à l'unanimité du jury, nous avons désigné comme seul candidat à vous présenter, Philippe Marin.

Le Conseil des formations n'est pas un nouveau comité de sélection, bien entendu, pas plus que le Conseil d'administration, mais il doit donner un avis. J'ai souhaité que vous ayez le CV du candidat retenu, Philippe Marin et mieux que cela, puisqu'il assurait les fonctions d'intérim jusque-là, que vous l'ayez devant vous afin que vous puissiez lui poser les questions ou qu'il puisse lui-même expliciter sa demande. Voilà pour les informations que j'avais à vous donner, je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

M. DAB : Avez-vous des remarques préliminaires avant que nous entendions Philippe Marin ? (*Il n'y en a pas.*) Nous allons donc lui demander de rentrer dans la salle.

Le Conseil a été éclairé de la procédure qui vous amène devant nous aujourd'hui. Nous précisons bien que ce n'est pas un deuxième jury, ni un nouveau comité de sélection. Mais puisque nous avons un avis conforme à donner, nous aurions envie que vous nous précisiez la manière dont vous comptez prendre vos fonctions et les exercer.

M. MARIN : Merci, je vais peut-être me présenter rapidement, ainsi que les axes de travail que j'envisage, en tout cas comment j'ai lu le profil de poste de directeur des études dans le cadre de la discussion que nous avons eue.

J'ai cinquante-cinq ans, une double formation de droit et de sciences politiques. Mon accent vous laisse deviner que j'ai suivi cette formation en Aquitaine, je suis docteur en droit depuis 1990 de l'université de Bordeaux et diplômé de l'institut d'études politiques de la même ville. J'ai passé le concours de directeur d'hôpital, je suis un ancien élève de l'ENSP, formation que j'ai suivie de 1981 à 1983 puisque nous avons un format un peu différent de formation.

Sur le plan des formations complémentaires, j'ai fait un cycle de la formation "Hôpital +" en 1995, pour lequel j'ai reçu un certificat de l'établissement. Cette formation s'adresse aux managers hospitaliers qui ont eu, après une certaine expérience, besoin d'un recyclage intensif, j'y reviendrai tout à l'heure.

Ensuite, j'ai été auditeur en 2000 d'une première session du centre d'études européen de Strasbourg, qui est un établissement au sein de l'École nationale d'administration. Nous avons étudié l'ouverture de l'Union européenne à la Pologne et la Bulgarie, qui était un sujet brûlant à l'époque.

Sur le plan professionnel, j'ai trois volets d'expérience.

Je suis donc directeur d'hôpital, mon exercice professionnel m'a amené à exercer dans plusieurs établissements des fonctions de directeur adjoint et de directeur d'établissement pendant une quinzaine d'années, soit 25 ans d'expérience dans le secteur hospitalier, avec une expérience managériale qui a été marquée par trois domaines : le management dans un environnement pluriprofessionnel ; la gestion et la conduite de projets ; la gestion

d'opérations de coopération, fusion, restructuration. Je pourrai développer bien sûr si vous le souhaitez.

Le deuxième axe de mon expérience professionnelle est académique et pédagogique. J'ai continué d'avoir une activité d'enseignement qui s'est un peu accrue depuis mon retour à l'École en 2009. Je suis actuellement directeur adjoint d'un master en cours de cohabilitation à Rennes I (Droit et gouvernance du secteur sanitaire et social). Je suis responsable d'une unité d'enseignement dans un master cohabilité (Analyse et management des établissements de santé) avec Paris 7 Diderot. J'assure depuis quatre ans le cours de gouvernance du secteur sanitaire et social. Le retour à l'École m'a permis de participer à des jurys divers et variés, d'encadrer des travaux de recherche et de mémoires et de réaliser des publications. Je suis membre du comité de rédaction des Cahiers Hospitaliers, une revue professionnelle publiée par Berger-Levrault, un éditeur bien connu dans le secteur.

Le troisième axe de mon expérience recouvre des fonctions représentatives diverses. J'ai représenté la profession des directeurs d'hôpital en tant que représentant d'une organisation, le syndicat des managers publics de santé, et auparavant le syndicat national des cadres hospitaliers en tant que vice-président de cet organisme. J'ai exercé des fonctions à la Fédération hospitalière de France en tant que délégué régional de ma région et été membre du conseil d'administration de l'institution. Enfin, j'ai eu la chance et le privilège de présider pendant six ans le comité de gestion des oeuvres sociales des hôpitaux. C'est une forme de comité d'entreprise pour les établissements publics de santé, dans le cadre d'une gestion paritaire avec des organisations syndicales et les organisations représentant les établissements, ce qui était tout à fait passionnant.

Parmi mes objectifs professionnels, j'ai perçu quatre axes dans le travail de directeur des études, inclus bien évidemment dans les quatre missions que l'École doit remplir.

D'abord, il s'agit d'articuler les formations professionnelles et les formations universitaires. Notre débat de ce matin et d'hier soir l'a tout à fait illustré. La mise en place du LMD et de la loi LRU a modifié considérablement le paysage et a permis à l'École d'en arriver là où elle en est aujourd'hui.

Je prendrai une image simple, nous sommes membres fondateurs du réseau des écoles de service public, qui anime toutes les écoles de service public, et membre fondateur du PRES Sorbonne Paris Cité. Je crois que la fonction de directeur des études se situe dans ces deux univers. Pour moi, il s'agit de faciliter et de capitaliser l'expérience professionnelle que l'on peut acquérir dans les formations professionnelles et d'en faire bénéficier les formations universitaires, et de renforcer la dimension universitaire des formations professionnelles. Par exemple, quelques-uns de nos élèves suivent des parcours doctoraux ; bien entendu, cela ne peut pas concerner l'ensemble des élèves des filières de formation professionnelle. À l'inverse, il est tout à fait pertinent de permettre à des élèves qui le souhaitent de continuer leurs études et d'achever un cycle complet dans le format LMD.

J'évoquerai également les stages, nous avons un réseau professionnel irremplaçable. C'est une richesse majeure, et je pense que nous pouvons l'entretenir, le développer, et faire bénéficier encore plus les formations universitaires, avec un double objet : favoriser les apprentissages des compétences ; et favoriser l'accès à l'emploi des formations diplômantes.

La deuxième mission est celle de la co-construction, c'est-à-dire essayer de favoriser et d'organiser, en tant qu'interface, les relations entre les responsables de formation, les directeurs des différentes filières de formations professionnelles et les départements, notamment l'institut du management mais aussi les cinq autres départements qui participent aux différentes formations professionnelles.

Cette articulation passe par la mise en place d'un certain nombre de structures et la prise en compte des orientations d'évolution sur le plan professionnel. À ce titre, j'élargirai cette co-construction aux départements en interne, bien sûr, mais aussi à la dimension externe avec les pouvoirs publics, tous les employeurs du secteur sanitaire et social, sans exclusive. Je

pense que l'École doit avoir un rayonnement avec d'autres structures et dans d'autres organisations.

Le troisième axe est de garantir la complémentarité de l'enseignement et de la recherche. Nous avons la chance d'avoir des départements qui font de l'enseignement et de la recherche, et nous pouvons utiliser l'outil recherche comme un vecteur permettant de faciliter l'enseignement, j'y crois véritablement. La double valence, à la fois professionnelle et académique et pédagogique me paraît intéressante à développer. On peut utiliser la recherche comme un outil ; s'inscrire dans une démarche de recherche, pour faire un parallèle avec le management, c'est s'inscrire dans un parcours d'excellence, de rigueur, où l'on va devoir comparer, synthétiser, faire preuve d'une certaine forme d'endurance et d'une grande rigueur. Ce sont des qualités que l'on retrouve chez le chercheur et dans le domaine du management. Dans mon expérience personnelle, la thèse m'a permis de compléter ma formation à ce niveau, et je souhaite vous le faire partager.

L'objet est aussi, notamment avec l'institut du management, de favoriser l'émergence d'une recherche en management, chantier d'ampleur. Bien entendu, sans se substituer, en restant à la place du directeur des études, il s'agit de contribuer, d'appuyer, d'essayer d'aider. Cela me paraît participer de l'effort collectif que nous devons faire.

Le dernier aspect est de conduire un projet de réorganisation. Vous avez compris que la DE va changer de physionomie, ce qui nécessitera de l'accompagnement, de la concertation, et quelques travaux que j'ai déjà commencé à entreprendre en tant que chargé de mission. Il va falloir accompagner l'évolution des structures. Dans le secteur hospitalier, qui est un bon cadre de référence d'exercice professionnel managérial, on est bien habitué à conduire des démarches de telle nature.

En guise de conclusion, la fonction de directeur des études me paraît se situer à trois niveaux. L'un est institutionnel, dans ce rôle d'interface, c'est le terme que je retiendrai, le directeur des études me paraît être à la croisée des chemins et quelquefois au centre des tensions. C'est sûrement un poste où la pression est réelle, mais c'est peut-être ce qui en fait le charme. Un autre niveau, académique et expertal, me paraît incontournable : pour être reconnu comme interlocuteur des différents partenaires, le directeur des études doit avoir ce niveau. Le dernier niveau est plus opérationnel, il concerne le développement des partenariats, du travail avec les pouvoirs publics, les milieux professionnels et universitaires, le positionnement de notre institution dans le PRES Sorbonne Paris Cité n'est pas du tout neutre.

Voilà les axes que je souhaite développer. Je suis à la disposition des membres pour compléter et répondre à vos questions.

M. DAB : Merci. Avant que nous exprimions nos suffrages, avez-vous des questions à poser à Philippe Marin ? (*Il n'y en a pas.*) C'était effectivement particulièrement clair. Le vote se déroulera, bien entendu, à bulletins secrets.

(Le comptage et le dépouillement des bulletins sont assurés par MM. Paccaud et Coat : 16 voix favorables, 1 bulletin blanc.)

<p><i>La nomination du directeur des études est adoptée à la majorité. Avis n°3.</i></p>
--

Félicitations à Philippe Marin qui est donc nommé directeur des études, notre avis pourra être transmis au Conseil d'administration.

6. PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN SANTE ENVIRONNEMENTALE

Mme MALPOT : La note qui vous a été transmise fait suite à une demande d'information exprimée par certains d'entre vous dans le cadre des précédents Conseils des formations. L'objectif était de vous transmettre un point chiffré sur l'évolution de l'offre de formations continues de l'EHESP dans le secteur de la santé environnement. Nous vous avons transmis

les éléments sur l'évolution de l'offre et l'évolution du nombre de stagiaires inscrits sur ces formations rattachées au domaine santé environnement.

Depuis 2012, suite aux demandes exprimées au Conseil des formations, mais aussi dans le cadre des comités de pilotage et des ateliers formation compétence, portés par le Secrétariat général des ministères sociaux et la DRH, l'EHESP a été incitée à retravailler sur son offre de formation continue dans ce secteur.

Une première étape a consisté à collecter et confronter les expressions de besoins des publics, que l'on peut rattacher au champ santé environnement. Nous avons fonctionné en deux temps : d'abord, le département santé environnement a interrogé par *email* les anciens élèves à la fois issus des formations statutaires et de la formation d'ingénieurs pour identifier les besoins prioritaires ; puis, nous avons participé aux ateliers du ministère à l'occasion desquels les DRH d'ARS se sont exprimés sur ces besoins.

Il en ressort des expressions parfois contradictoires et qui peuvent, en partie, expliquer le taux de fréquentation sur les sessions de formation continue et le fait que les ingénieurs du génie sanitaire et les ingénieurs d'études sanitaires ne s'inscrivent pas forcément sur les sessions de formation continue rattachées au champ santé environnement. À l'inverse, et cela ne figure pas forcément dans la note, on observe que ces publics viennent sur d'autres formations de l'EHESP : gestion de projet, inspection, management de la qualité dans les établissements de santé. Je voulais attirer votre attention sur ce point.

Pour conclure, et de mon point de vue, nous voulions attirer votre attention sur le fait que si l'offre est encore relativement réduite aujourd'hui, c'est que notre objectif est de bien coller aux attentes et contraintes en termes de budget des ARS et, par ailleurs, de proposer aux personnels de santé environnement des formations qui répondent à leurs besoins et pas forcément fléchées sur l'expertise en santé environnement.

Je vais laisser Denis Zmirou compléter.

M. ZMIROU-NAVIER : Je voudrais ajouter quelques éléments de mise en perspective. Premier élément : les données statistiques données en début de texte portent sur l'année 2010, avec quelques évolutions telles que l'année de création des ARS où le positionnement des services santé environnement était très flou, et donc une certaine hésitation pouvait naturellement se manifester dans la participation à des formations continues. Point d'ailleurs pour lequel l'IGAS avait souligné que les ARS, dans ce champ, avaient encore des marges de progression en termes de soutien, d'orientation, d'affirmation de la place du secteur santé environnement à l'intérieur de l'ensemble des actions de santé publique au niveau des ARS.

J'ajoute une observation en vous rapportant le témoignage en 2010 d'un collègue PACA qui souhaitait s'inscrire à l'un des modules du MPH dont le chiffre est zéro dans le tableau à la fin, et qui n'a pas reçu l'autorisation de s'inscrire faute de crédits pour les déplacements ou libérer du temps. Des choix sont aussi portés au niveau territorial par les autorités sur le fait qu'elles sont d'accord pour ceci mais pas pour cela car les crédits sont limités et que des arbitrages sont rendus. Il faut aussi mettre cela en perspective.

Deuxième élément : du point de vue du département environnement, santé et travail, il est clair qu'alors que, sur cette même période, nous créons parallèlement un master en cohabilitation avec Paris 5, Paris 11, Nancy 1, et que nous créons l'année suivante le mastère spécialisé avec Mines ParisTech, nous baissions la garde et l'engagement en matière de formation continue, ne disposant que d'une capacité limitée en matière de ressources humaines. Cela a été une variable d'ajustement.

Lorsque nous avons entendu des messages insistants l'année dernière nous signalant, et on le comprend, que nous devons répondre à ces obligations d'entretien de la qualification, nous avons repris le métier, d'où cette enquête, la participation aux travaux et les propositions qui vous sont avancées. Il n'en demeure pas moins que c'est une charge sur laquelle nous mesurons notre investissement, d'autant que l'enquête ne porte pas encore

des messages parfaitement limpides, et surtout cohérents, entre les attentes des uns et des autres, les autorités et les acteurs. C'est pourquoi nous mesurons notre investissement pour l'année prochaine, nous avancerons progressivement dans notre investissement mais, pour l'instant, l'engagement reste très limité.

M. DAB : Isabelle va pouvoir introduire le débat.

Mme PLAISANT : Je ne vais pas vraiment introduire le débat mais intervenir déjà au titre syndical. Le décalage entre la proposition de l'Administration et l'enquête réalisée par l'École, dont je souligne l'excellente initiative, est que les personnels n'ont pas été interrogés au sein des agences régionales de santé. Les personnels de terrain avaient constaté l'année dernière la disparition de modules de formation technique dont ils ont besoin pour gérer leur quotidien et leur travail de terrain, notamment dans toutes les situations d'avis sanitaire qu'ils sont amenés à donner sur des dossiers industriels ou d'aménagement du territoire. Il existe une forte demande sur les méthodes d'évaluation de risques sanitaires dans les études d'impact, sur l'urbanisme et l'impact des politiques d'urbanisme sur la santé, sur l'habitat insalubre, et sur les ondes puisqu'ils sont de plus en plus sollicités par les maires sur l'installation d'antennes mobiles ou d'autres nouvelles technologies.

Hormis cette enquête de l'EHESP qui démontre qu'il existe vraiment des besoins techniques sur beaucoup de champs, je ne veux pas donner mon crédit à la proposition de l'Administration via les agences régionales de santé. Il faudra pouvoir utiliser un autre outil l'année prochaine : les entretiens d'évaluation des personnels, puisque chaque personnel est amené, par ce biais, à demander des formations particulières. Or, ces entretiens d'évaluation ne sont pas analysés.

Nous manifestons de nouveau cette année notre déception par rapport aux formations continues offertes par l'École de santé publique, et au fait que pour se former sur l'étude d'impact sanitaire d'une installation, il faut s'inscrire non pas à l'École de santé publique mais à l'institut de recherche industrielle.

M. DAB : L'INERIS ?

Mme PLAISANT : Voilà.

(Départ de M. Paccaud, Mmes Lenoir-Salfati et Perrin-Garcia).

M. ZMIROU-NAVIER : C'est une formation conjointe.

Mme PLAISANT : Cela n'apparaît pas dans votre catalogue, il y a un problème de lisibilité. Effectivement, tout monde dit qu'il faut aller à l'INERIS. Ensuite, se posent des problèmes de coûts, il est complètement anormal que l'on empêche les personnels d'aller en formation à l'EHESP. Tout comme il est complètement anormal que l'on soit obligé, par exemple pour la prévision des intoxications oxycarbonées, d'organiser directement des formations en ARS en faisant venir des experts du laboratoire central de la préfecture de police, que l'on ne peut payer puisque ce sont des fonctionnaires, ce qui oblige à passer par une association. Pourquoi cette formation ne serait-elle pas délivrée dans le cadre de l'EHESP ?

M. DAB : Est-il envisagé de développer des formations continues par des outils de formation à distance ?

M. ZMIROU-NAVIER : Nous sommes en grand chantier de réflexion sur l'ouverture progressive d'un certain nombre de modules d'enseignement à distance. Je faisais allusion ce matin, dans notre groupe de travail, à l'articulation possible des formations diplômantes ; certains modules pouvant être ouverts en formation continue, soit en présentiel, soit au travers d'enseignement à distance. Nous y travaillons et nous investissons la moitié du temps d'un agent du département sur l'assistance aux enseignants pour créer des outils de formation à distance. C'est vraiment un chantier, qui n'ouvrira pas l'année prochaine.

Mme MALPOT : Nous allons ouvrir d'ici octobre ou novembre une offre de formation à distance que vous avons appelée "Socle de connaissances", destinée à l'ensemble des

personnels d'ARS, dans laquelle doivent figurer des briques d'enseignement portant sur la partie santé environnement du programme dit santé publique des concours. Il s'agira d'une initiation. L'objectif étant de permettre aux personnels en mobilité au sein des ARS ou aux contractuels y arrivant de prendre connaissance du secteur et du périmètre dans lesquels ils seront amenés à intervenir. C'est un volet santé environnement, mais ne portant pas sur l'expertise.

Mme JABOT : J'ai une observation sur l'insuffisance de réponse de l'École en termes de formation continue de manière générale et pas seulement sur le champ de la santé environnementale. Nous avons conscience, en tant qu'enseignants, que soit on n'anticipe pas et on n'offre pas suffisamment de sessions pouvant répondre aux besoins des professionnels en poste, soit on ne répond pas parfois à des demandes pour plusieurs raisons. D'une part, l'organisation de formations continues nécessite de la disponibilité d'enseignants capables de répondre à ce type de besoins, soit des enseignants issus des milieux professionnels, soit des enseignants partageant avec les milieux professionnels des activités d'expertise ou de recherche. Pas ailleurs, cela nécessite du temps pour bien connaître les enjeux du domaine, monter de toutes pièces de nouvelles formations, ou encore réactualiser en profondeur ces formations en relation avec les milieux professionnels.

D'abord, les enseignants ne sont pas suffisamment nombreux pour répondre à ces demandes. Ensuite, la reconnaissance du temps que cela demande dans les plans de charge n'est pas forcément suffisante. Nous plaiderions pour avoir un peu plus de temps d'assistants pédagogiques qui nous appuieraient dans notre travail et nous permettraient d'être peut-être plus réactifs, notamment en anticipation des besoins de formation.

(Départ de Mme Malpot.)

M. DAB : Nous l'entendons. Dans le cadre de la santé environnement, le commentaire que je peux faire, puisque je connais le domaine, est que nous vivons un retrait assez important du portage de la politique santé environnement par le ministère de la Santé. C'est sûrement plus facile pour moi de le dire que pour vous, c'est aussi ce que "paye" l'École. Le jeu entre les deux ministères, Écologie et Santé, redevient dysfonctionnel, ce qui n'a pas toujours été le cas. Pour les collègues dans les ARS, la situation est vraiment compliquée actuellement. L'énergie n'est pas tournée vers l'accroissement des compétences car une grosse part, tel que je le vois à l'ARS Île-de-France où je fais partie du conseil scientifique, est absorbée par des sujets bureaucratiques, de lutte de territoire, d'identité, etc.

Le secteur n'est pas favorable. Je rappelle que le Grenelle de l'environnement avait été décevant dans le domaine santé environnement, le PNSE2 n'était pas franchement un grand développement par rapport au PNSE1, et dans la récente conférence environnementale, la santé n'a pas véritablement été traitée. Je colore ce contexte pour dire que beaucoup de facteurs externes, me semble-t-il, expliquent la situation des formations continues dans ce domaine à l'École.

5. DEMANDE D'HABILITATION DU DIPLOME D'INGENIEUR DE SPECIALISATION DE L'EHESP AUPRES DE LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEURS

Mme PLAISANT : Je vais introduire en tant que rapporteuse et Jean-Luc Potelon interviendra sur la gouvernance et le coût de la formation.

Le 2 janvier 2012, nous avons discuté au Conseil des formations du devenir de la formation d'ingénieur spécialisation au sein de l'EHESP suite à la décision de la CTI de ne pas prolonger l'habilitation à délivrer le diplôme. Nous avons émis une recommandation qui était d'assurer la continuité, sans rupture, d'une formation de haut niveau dans le secteur santé environnement, et de nous engager dans une réflexion sur la refondation d'une formation d'ingénieur. Depuis, la porte s'est ouverte et un nouveau dossier de demande d'habilitation auprès de la CTI pour une durée de trois ans va être déposé.

Cette poursuite nécessite de prendre en compte les recommandations antérieures de la CTI qui était de rationaliser l'offre de formation pour aboutir à une taille critique ; de mieux identifier l'équipe de gouvernance ; d'améliorer les connaissances dans certains domaines, comme la pratique de l'anglais, les sciences humaines et sociales ; de faire évoluer la pédagogie pour l'ouvrir à l'entreprise et au monde économique.

La méthode a consisté à réunir le comité d'orientation de la formation d'ingénieurs créé en 2008, le 7 septembre 2012. La stratégie de l'École s'est déclinée ainsi : demander l'habilitation du diplôme auprès de la Commission des titres d'ingénieurs pour une durée de trois ans ; demander l'accréditation de la formation en mastère spécialisé auprès de la Conférence des grandes écoles afin de délivrer un label reconnu aux élèves non ingénieurs ; s'engager dans une refondation complète de la formation.

Le comité d'orientation a adhéré à cette stratégie et a confirmé le besoin d'une formation d'ingénieur santé-environnement, a approuvé l'idée de réfléchir à une formation d'ingénieur diplômante à bac+5, et d'élargir le champ de formation à d'autres dimensions de la santé publique, au-delà de santé-environnement-travail.

Le projet de formation rénové, qui est joint, repose sur le changement du nom du diplôme pour éviter toute confusion avec le corps d'ingénieurs de génie sanitaire. Il s'appellera Ingénieur EHESP, spécialité ingénierie et management des risques en santé, environnement et travail. Le deuxième fondement concerne l'introduction de thématiques nouvelles, notamment toute la procédure d'autorisation de substances chimiques nouvelles, les sites et sols pollués. Le troisième est la construction de trois parcours de spécialisation après acquisition de connaissances en tronc commun : Santé publique et environnement en copartenariat avec Sciences Po Paris ; Travail, santé-environnement avec le CNAM ; Génie sanitaire dans les pays émergents, sujet encore en réflexion. Cela correspond à 25 % du temps d'enseignement.

M. ZMIROU-NAVIER : Nous avons reçu hier les papiers officiels de l'École d'ingénieurs de Sfax en Tunisie.

Mme PLAISANT : Le quatrième point est l'évolution des méthodes pédagogiques pour favoriser le travail personnel et les mises en situation professionnelle. La durée des enseignements et du mémoire est allongée de 4 mois en tout : 15 mois de durée de scolarité, renforcement de l'anglais et sciences humaines et sociales ; diminution du temps magistral de cours ; augmentation de la durée du stage de 4 à 6 mois ; possibilité de cursus personnalisés.

Le cinquième point concerne l'ouverture à l'international, mais nous avons un domaine de spécialisation qui ouvre déjà bien à l'international.

Le sixième point est le renforcement de l'évaluation par le service de l'évaluation et du développement pédagogique par analyse systématique des unités d'enseignement ; bilan de fin de formation ; évaluation post-formation au bout de deux mois, six mois, douze mois après obtention du diplôme.

S'agissant de la transformation de la gouvernance, Jean-Luc sera à même de vous l'expliquer.

Deux remarques me semblent importantes à faire pour la suite des événements.

L'une concerne d'abord l'amélioration de la visibilité du diplôme, d'autant qu'il va changer de nom, non seulement sur le site Internet de l'EHESP mais aussi par la publicité qui pourra en être faite dans les écoles d'ingénieurs où l'on doit recruter les candidats étudiants. Sachant que l'information devrait concerner 30 à 35 étudiants. Il est vrai que la démarche demande une énergie particulière car lorsqu'on est sollicité directement par l'École en tant qu'ingénieur de génie sanitaire, on n'a pas forcément de temps à consacrer à faire cette publicité dans les écoles d'ingénieurs, peu d'entre nous le font.

Quant à la mise en route de la transformation Bac+6 en Bac+5, il faudrait commencer dès à présent, peut-être en recrutant une personne compétente pour le mettre en place et adapter les statuts de la fonction publique.

M. DAB : J'ai regardé attentivement ce dossier puisqu'il implique le CNAM et reçoit mon plein soutien. Combien de crédits sont concernés ?

M. POTELON : 75.

M. DAB : Vous pensez que c'est ainsi qu'il faut le faire, c'est-à-dire passer à 18 mois de formation ?

M. POTELON : Les années de spécialisation pouvaient, avant même de passer à 18 mois potentiels, délivrer 75 crédits. Nous proposons de passer 11 à 15 mois, les 4 mois supplémentaires étant consacrés pour 2 mois à l'augmentation du temps d'enseignement, et pour 2 mois à l'augmentation du temps de stage. Le stage actuel dure 4 mois et fait l'objet de nombreuses critiques, tant de la part des employeurs que des stagiaires eux-mêmes sur la durée. L'enseignement fera 2 mois de plus, il commencera un mois plus tôt et terminera un mois plus tard.

M. ZMIROU-NAVIER : Deux mois de plus, mais ce ne sont pas deux mois de contenu intensifs en plus du régime déjà actuel, il s'agit de deux mois de travail personnel, de travail de groupe.

M. POTELON : Il y aura moins d'enseignement qu'actuellement et réparti sur deux mois supplémentaires.

M. DAB : Réfléchissez bien à ce point, je ne suis pas certain que la CTI apprécie. Ils sont plutôt en train de contraindre que d'accepter une inflation des heures et des ECTS.

M. POTELON : La CTI, à ma demande, dans le référentiel de 2012 a accepté de passer de 12 mois à 18 mois les formations de spécialisation.

M. FLAHAULT : À notre demande, ce que dit William, c'est que les jurys de la CTI seraient plutôt défavorables ?

M. POTELON : Le référentiel passe de 12 mois à 18 mois, maintenant, je ne sais pas quelle sera la position des auditeurs lorsqu'ils viendront ici.

M. DAB : C'était le seul petit point.

Il nous faut rendre un avis formel.

M. POTELON : Isabelle est passée rapidement sur un point, on demande à la fois l'habilitation au titre de la formation d'ingénieur de spécialisation auprès de la CTI, et un master spécialisé auprès de la Conférence des grandes écoles. C'est-à-dire que la même formation s'adressera à deux publics différents. J'ai l'accord de la CTI et de la CGE pour avoir les deux diplômes couplés. Il faudrait que le Conseil des formations se positionne sur la demande auprès de la Conférence des grandes écoles, que je puisse en faire état pour le dossier.

M. ZMIROU-NAVIER : Pour pouvoir diplômer avec un diplôme reconnaissable sur le marché ceux qui entrent non ingénieurs et qui suivent la formation.

M. DAB : Nous allons rendre un avis conjoint sur la CGE et la CTI.

La demande d'habilitation du diplôme d'ingénieur de spécialisation de l'EHESP auprès de la CTI est approuvée à l'unanimité. Avis n°4

7. QUESTIONS DIVERSES

M. FLAHAULT : La séance du prochain Conseil des formations du 7 novembre sera décalée car celle du Conseil d'administration a elle-même été modifiée. Nous vous tiendrons informés au plus tôt.

(La séance est levée à 16 h 17.)